



Vous avez un projet d'achat, de construction ou de rénovation?

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquelles les réponses sont disséminées chez différents intervenants (artisans, banques, constructeurs, notaires, etc.). Le logement constituant un des piliers du cadre de vie au quotidien, Dinan Agglomération souhaite vous simplifier et faciliter les démarches concernant celui-ci.

Dinan Agglomération vous accompagne :



Des conseils techniques gratuits et indépendants : techniques de construction, de rénovation, conseils sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance.



 Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques.



Des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.









• Des aides financières propres à Dinan Agglomération :

Afin de soutenir les propriétaires occupants et les bailleurs, Dinan Agglomération a mis en place des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les travaux pouvant ouvrir droit à une subvention sont les suivants :

- Travaux permettant d'adapter le logement à la perte d'autonomie ou le handicap
- Travaux d'économies d'énergie
- Travaux pour un logement très dégradé





Ces travaux peuvent être subventionnés de **35 %** à **50 %**

Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT, elon la nature des travaux réalisé:

Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux (uniquement pour les propriétaires bailleurs).

Un professionnel vous accompagne dans le montage de votre dossier de subvention gratuitement.

Qui peut-être accompagné?

Tout le monde!

Que vous ayez un projet pour le logement que vous occupez, que vous louez, mettez à la location, vendez ou achetez!

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Venez nous rencontrer pour échanger sur votre projet!





Où nous rencontrer?

Au siège de Dinan Agglomération : 8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN



Des permanences sont réalisées sur le territoire de Dinan Agglomération

(renseignements par téléphone et sur le site internet)

Possibilité de rendez-vous téléphonique

Contactez nous au 02.96.87.42.44 ou infoenergie@dinan-agglomeration.fr

+ d'infos : www.dinan-agglomeration.fr











